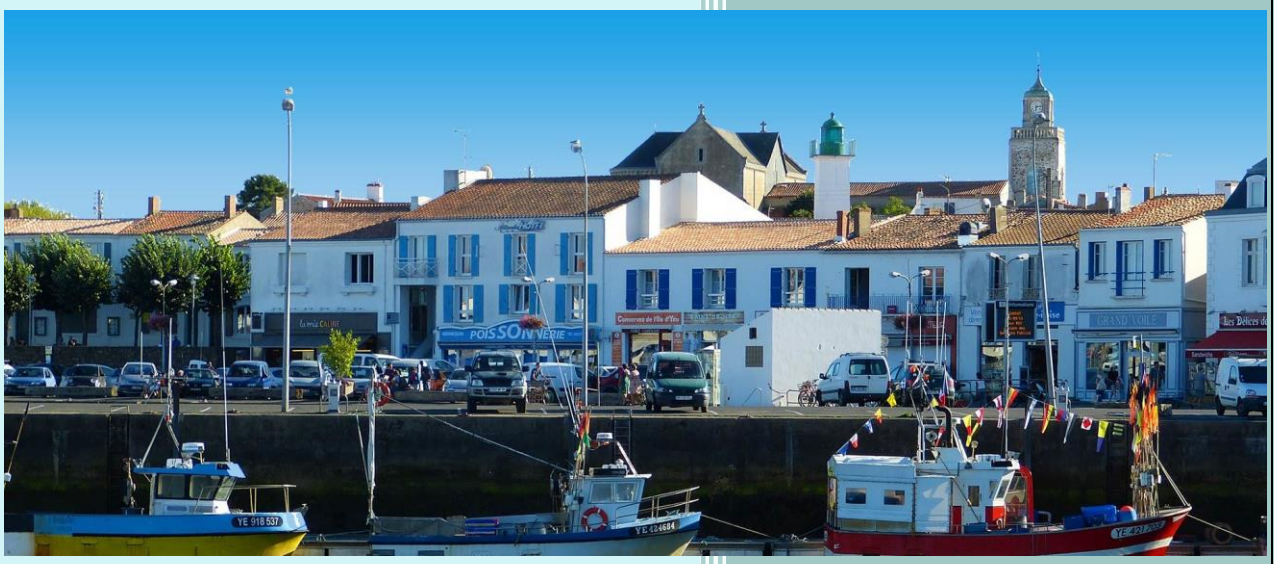
Conditions générales de vente



Atlantic-Hotel

Ces conditions générales de vente sont applicables pour toute réservation faite en direct avec la réception de l'hôtel (téléphone, mail, courrier…), ainsi que sur les sites internet de réservation en ligne. Ces conditions sont présumées être lues et acceptées de tout client procédant à une réservation.

Article 1er : réservation

En toute période, la réservation ne devient effective qu'à réception du règlement de la totalité du séjour.

En cas de réservation sur un site de réservation en ligne (Booking ou site de l'hôtel), le règlement de la totalité du séjour s'effectue en ligne, à l'exclusion du petit-déjeuner et de la taxe de séjour.

En cas de réservation par téléphone ou courriel, un lien sera envoyé par mail invitant le client à régler la totalité du séjour, à l'exclusion de la taxe de séjour. Ce n'est qu'à réception de ce règlement que la réservation devient effective. Pour que sa réservation soit effective, le client peut également choisir de régler la totalité du séjour en chèque, en chèques vacances ou par virement bancaire (uniquement si ces moyens de paiement sont reçus au moins 7 jours avant la date prévue d'arrivée). Le chèque sera alors encaissé dès sa réception, tandis que les chèques vacances seront gardés et encaissés uniquement 7 jours avant la date d'arrivée conformément aux conditions d'annulation. L'envoie de chèque et chèques vacances se fait sous l'unique responsabilité du client, de telle sorte que la responsabilité de l'hôtel ne pourra être engagée.

La carte bancaire ayant servie lors de la réservation pourra servir le jour de l'arrivée du client afin d'effectuer une pré-autorisation d'un montant de 50 (cinquante) euros par nuit, sans excéder 200 (deux cents) euros dans le cadre d'un séjour. Si la carte bancaire ayant servie au règlement lors de la réservation est arrivée à expiration avant le début du séjour, alors l'hôtel se réserve le droit de demander au client une carte bancaire valide lors de son arrivée afin d'effectuer une pré-autorisation.

Sans arrhes, une option pourra être demandée par le client. L'option n'est valable que 5 jours de novembre à mars et 24 heures d'avril à octobre. L'hôtel se réserve le droit de ne pas accepter d'option selon ses capacités d'accueil. Passé ce délai, l'option sera réputée annulée.

En toutes hypothèses, la réservation sera considérée comme ferme qu'à réception du règlement de la totalité du séjour comme susmentionné.

Le Client est seul responsable du choix de son hébergement, des services et des prestations ainsi que de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité de l'hôtel ne puisse être recherchée à cet égard. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. Toute réservation faite pour autrui doit être faite au nom du tiers titulaire du séjour. Si le client constate une erreur dans sa réservation (dates, nombre de personnes …) celui-ci devra en avertir l'établissement en appliquant ces présentes conditions concernant les modifications de séjour.

Article 2 : Tarifs

Les prix sont indiqués en Euros et TTC, taxe de séjour en sus, pour un nombre déterminé de personnes par chambre et pour la date choisie. Le petit déjeuner et autres services sont facturés en supplément par personne et par jour. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour de la réalisation de la réservation. Les tarifs sont majorés de la taxe de séjour. Ils peuvent être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc.

La taxe de séjour fixée par notre commune est de 1,54 € /jour/adulte (à partir de 18 ans), à régler sur place.

Article 3 : Moyens de paiement

Les moyens de paiement autorisés à titre d'arrhes et de règlement sont :

- Carte bancaire Visa, Mastercard (16 chiffres, date d'expiration, code CVC à 3 chiffres à l'arrière de la carte).
- American Express (15 chiffres, date d'expiration, code à 4 chiffres sur le devant de la carte).
- Chèques vacances ANCV.
- Chèques uniquement pour le versement des arrhes.
- Virements bancaires.

Le règlement des suppléments est exigé au plus tard le jour du départ des clients, aucun crédit ne sera accepté par l'établissement. Tout retard de paiement constaté par l'hôtel lui confère le droit de facturer au client des pénalités de retard. Les frais de procédure engagés par l'hôtel pour recouvrer ses créances sont à la charge du client.

Article 4 : modification de réservation

A réception du règlement, la réservation devient définitive. Toutes modifications de dates et/ou du nombre de personnes devront être signalées à l'hôtel dans un délai raisonnable, et ces modifications ne seront possibles qu'après accord de l'hôtel. Pendant le séjour, pour toute interruption ou réduction du séjour pour quelle que raison que ce soit, les nuitées annulées seront facturées en totalité, tout séjour réservé est dû en sa totalité.

Concernant le plan tarifaire à J-7 jours, pour tout séjour écourté, ou dont l'arrivée est différée, ou avec diminution du nombre de chambres, signalé moins de 7 jours avant la date d'arrivée prévue ; les nuitées annulées seront facturées à hauteur de 100% du tarif de la chambre. A moins de 7 jours de la date d'arrivée, aucun report de séjour ne pourra être exigé par le client. A plus de 7 jours de la date d'arrivée, un report de séjour pourra être demandé par le client selon ces mêmes conditions générales.

Concernant les groupes de 5 chambres et plus, la modification est possible sans frais jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée prévue.

Concernant le plan tarifaire non annulable, aucune modification de séjour ne pourra être prise en compte par l'établissement.

En cas de prolongation de séjour, les conditions générales de l'hôtel s'appliqueront sur les nuits supplémentaires.

Article 5 : Annulation

En cas de demande d'annulation, un mail ou un courrier écrit sera demandé au client. Sans retour de la part de l'hôtel, la demande d'annulation ne sera pas considérée comme prise en compte.

En cas d'annulation avec le plan tarifaire à **J-7 jours** :

- La somme de 10 euros sera dû à plus de 7 jours de la date d'arrivée par chambre annulée.
- Le règlement de la totalité du séjour sera conservé à moins de 7 jours de la date d'arrivée.

Si le client n'annule pas sa réservation 7 jours avant son arrivée, celui-ci se constitue débiteur du montant correspondant.

Concernant les **groupes de plus de 5 chambres et plus**, la somme de 10 euros sera du par chambre annulée à plus de 30 jours de la date d'arrivée. A 30 jours et moins, l'intégralité sera dû.

Les séjours réservés sous l'offre « **non annulable** » seront non annulables, non modifiables et non remboursables, quelle que soit la date réservée.

En cas de non présentation, la réservation sera annulée par l'établissement. L'établissement ne pourra donc plus être tenu de faire valoir la prestation. Les frais appliqués sont la totalité du séjour comme indiqué précédemment.

Seule une annulation de la part de la Compagnie Yeu Continent est recevable pour permettre une annulation sans frais jusqu'au jour de l'arrivée, quelles que soient les conditions applicables. Si la Compagnie Vendéenne annule ses traversées, que ce soit au départ de Fromentine ou bien Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le client devra alors se rapprocher de la compagnie Yeu Continent.

Article 6 : animaux de compagnie

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux ne sont pas acceptés au sein de l'établissement. Si le client arrive le jour de son arrivée en présence d'un animal de compagnie, ce dernier peut se voir refuser l'accès à l'établissement, et un montant correspondant à la totalité du séjour sera dû.

Article 7 : vols et dégradations

En cas de perte des clés, de vol ou de dégradation au sein de l'établissement, l'hôtel se réserve le droit de prélever un montant équivalent aux dommages causés :

- Toutes nos chambres sont non-fumeurs. Si une odeur de cigarette et/ou des dégâts dus à la consommation de tabac ou toute autre substance sont constatés au sein de la chambre, l'hôtel se réserve le droit de facturer le client à hauteur d'une nuit supplémentaire.

- En cas de perte des clés, l'hôtel se réserve le droit de prélever la somme de 30 euros par clé perdue et 10 euros le porte clé, soit la somme de 100 euros pour le trousseau complet.

- Tout objet manquant et/ou endommagé constaté dans les chambres ou dans les parties communes de l'hôtel et non signalé par le client à son départ, sera facturé et acquitté par prélèvement sur la carte de crédit du client donnée en garantie.

- Des serviettes de plage mises à disposition gratuitement aux clients. En cas de perte et ou dégradation, l'hôtel se réserve le droit de demander le règlement de ces derniers à leur valeur d'achat. Une pré-autorisation pourra être effectuée à ce titre afin de garantir le prêt.

Le Client accepte et s'engage à utiliser la chambre ainsi que les espaces communs mis à sa disposition, de manière raisonnable. Tout comportement contraire aux principes de sécurité et/ou d'hygiène, aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public pourra conduire l'hôtel à demander au Client de quitter l'établissement, sans remboursement.

Les séjours réservés par des entreprises engagent leur responsabilité sur leur réservation. Les entreprises sont responsables des dommages causés par leurs employés au sein de l'établissement. Une caution pourra être demandée afin de garantir la réservation et pourra servir au recouvrement d'éventuels dommages.

Article 8 : Chèques cadeaux

Il est proposé à notre clientèle des chèques cadeaux pour un montant donné. Cette offre de prestation est prépayée par un « émetteur » à destination d'un ou des « détenteurs » de son choix. La prestation ne peut être valable que dans l'établissement Atlantic Hôtel à l'île d'Yeu. La valeur réglée par l'émetteur peut représenter une prestation choisie (type de chambre, petit déjeuner, taxe de séjour …). Cette valeur correspond à une tarification des prestations au moment de la souscription, elle ne présume en rien de la valeur des prestations au moment de l'utilisation du chèque cadeau. Seule la tarification en cours au moment de l'utilisation du chèque cadeau sera prise en compte pour la facturation définitive. En cas de hausse de tarification des prestations ou dans le cas où la prestation utilisée serait supérieure à la valeur du chèque cadeau, le détenteur du chèque cadeau s'oblige à régler la part non prise en charge.

La durée d'utilisation du chèque cadeau est limitée à un an en partant de sa date d'émission durant les périodes d'ouverture de l'établissement. Passé ce délai, l'établissement ne pourra plus être tenu de faire valoir la prestation.

Une fois validé, le chèque cadeau est nominatif et ne peut être cédé, vendu ou transféré à une tierce personne par l'émetteur ou le détenteur. Le chèque cadeau ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, quel qu'en soit le motif.

Les présentes conditions générales s'appliquent aux chèques cadeaux, à savoir que les conditions d'annulation s'appliquent lors de la réservation du séjour par le détenteur du chèque cadeau. L'utilisation du chèque cadeau ne dispense en aucun cas le détenteur de réserver son séjour au préalable en fonction des disponibilités.

Le chèque cadeau n'est utilisable qu'en une seule fois, aucun remboursement ne pourra être effectué à ce titre, que cela soit en cas de séjour dont le montant est inférieur au montant réglée par l'émetteur ou si la prestation demandée par l'émetteur n'est pas disponible à la période choisie le détenteur. Dans le cas où la chambre choisie ne serait plus disponible à la date choisie par le détenteur, il sera proposé, selon les disponibilités, un autre type de chambre. Dans ce cas, la différence de tarif pourra être portée au crédit du client à valoir pour tout autre prestation pendant son séjour.

L'Atlantic Hôtel ne saurait être tenu pour responsable d'un manque de disponibilité au moment de la demande d'utilisation du chèque cadeau.

Article 9 : Responsabilité

L'Établissement ne pourra être tenu pour responsable, ni des vols, ni des dégradations que peut subir le matériel ou les biens entreposés par le client au cours du séjour que ce soit à la bagagerie, dans les chambres ou dans le local à vélos. En aucun cas, l'Établissement ne pourra être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels. Des coffres forts sont à disposition dans toutes les chambres. L'hôtel décline toute responsabilité pour les nuisances occasionnées à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement. L'hôtel n'est pas responsable des coupures électriques intervenant sur le réseau extérieur à l'établissement.

Article 10 : Petit déjeuner

Le petit déjeuner est servi en buffet dans une salle vue sur le port. Le tarif du petit déjeuner est fixé à 14.50 euros, pour les enfants de 8 à 12 ans le tarif est fixé à 9.90 euros et pour les enfants de moins de 8 ans, celui-ci est fixé à 7.90 euros.

Le petit déjeuner est servi du lundi au vendredi de 7h30 à 10h (hors jours fériés et vacances scolaires. Le week-end, jours fériés et durant les vacances, le petit déjeuner est servi de 8h à 10h30. Avant tout règlement de petit déjeuner, le client doit vérifier s'il peut bénéficier de cette prestation dans les horaires indiqués précédemment.

Il est demandé à notre clientèle de consommer les produits du petit déjeuner uniquement dans la salle qui y est dédiée, que tout manquement pourra donner lieu à la facturation d'un petit déjeuner supplémentaire par jour et par personne. Il est formellement interdit de sortir de la salle avec des denrées alimentaires du buffet.

Article 11 : Partenariats

Nous proposons à notre clientèle divers partenariats avec des loueurs de vélos. La réservation ainsi que la gestion de celle-ci incombent seulement au client. Le client est seul responsable de sa réservation avec ces dits partenaires, de telle sorte que la responsabilité de l'hôtel ne pourra être retenue en cas de problème. Cela est également le cas en ce qui concerne le partenariat avec le parking BLANCHARD situé à Fromentine.

Il a également été mis en place un partenariat avec la compagnie YEU CONTINENT. Les billets de bateau devront être pris par la réception selon les horaires de traversée choisis par le client, et cela, en fonction des disponibilités restantes. Les billets de bateau seront alors transmis au client uniquement à réception du règlement de ces derniers. Le client, dès réception du mail avec les billets, devra vérifier l'horaire ainsi que leur conformité avec leur réservation (nombre de personnes, passage de vélos …). Si une erreur est constatée dans la réservation des traversées, le client devra en informer l'hôtel dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation de sa réservation d'hôtel, le client se verra alors également annuler ses billets de bateau, des frais pourront être appliqués conformément aux présentes conditions et aux conditions générales de vente de la compagnie YEU CONTINENT.

Article 12 : Clauses particulières

Les chambres sont accessibles à partir de 15 heures et devront impérativement être libérées avant 11 heures le jour du départ. Le cas échéant, une nuit supplémentaire sera dû.

Ces conditions de vente sont modifiables à tout moment, et les conditions applicables seront celles en vigueur à la date où la réservation sera effectuée.

L'hôtel est ouvert de 8 heures à 20 heures, par conséquent une arrivée en dehors de ces horaires doit être notifiée à l'hôtel dans un délai raisonnable.

Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable et relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, du présent contrat sera soumis à l'appréciation des tribunaux dans le ressort desquels est soumis l'hôtel.

En cas de non-disponibilité de l'établissement, en cas de force majeure, de problème technique dans l'Hôtel ou pour toute autre raison, celui-ci se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement les Clients dans un Hôtel de catégorie équivalente pour des prestations de même nature. L'Hôtel ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité complémentaire.

L'unique accès à l'hôtel se fait par un escalier de 15 marches, dérogation technique des normes handicapées.

Les photographies présentes sur les sites de réservation en ligne (site internet et Booking) sont non contractuelles.

Afin de respecter des normes de sécurité, tout enfant mineur devra être accompagné d'un adulte dans sa chambre. Les parents devront donc veiller à ce qu'aucun mineur ne se retrouve seul, que cela soit durant la nuit, ou bien durant la journée. Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité de leur(s) parent(s) et/ou représentant(s).

Tout objet trouvé dans une chambre devra être réclamé par son propriétaire dans un délai de 7 jours. Passé ce délai, les objets trouvés pourront être jetés. En cas de réclamation, il pourra être demandé au client la prise en charge des frais de port.

La direction de l'établissement a décidé d'interdire la recharge des batteries de vélos électriques dans l'ensemble des chambres de l'établissement. Cette mesure a été prise pour garantir la sécurité des clients et éviter tout risque d'incendie.